



Mairie de NOGARO  
Arrondissement de Condom  
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 04

**Arrêté municipal portant réglementation  
du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que la société DEMECO SMDT, dans le cadre d'un déménagement, a déposé une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour la journée du lundi 9 février 2026, au niveau du n° 48 rue de la République ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le stationnement d'un camion de déménagement, le demandeur est autorisé à :

- Neutraliser les deux places de stationnement « arrêt minute » situées juste devant le bâtiment concerné

**Article 2** : Signalisation

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

**Article 3** : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la journée du lundi 9 février 2026.

**Article 4** : Le Maire de Nogaro, le Commandant du groupement de Gendarmerie du Gers, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à la mairie de Nogaro  
Le 6 janvier 2026  
Le Maire de NOGARO  
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : [05 59 84 94 40](tel:0559849440) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

